

Par : Denis TOÉ

Ministère de l'Environnement et du cadre de Vie, Burkina Faso

Enjeux environnementaux de la privatisation de la filière cotonnière au Burkina Faso : cas de la zone du centre

1) Caractéristiques de l'économie et évolution récente de l'économie

Les principales caractéristiques de l'économie du Burkina Faso peuvent être appréhendées à travers le tableau suivant :

Nature de l'indicateur socio-économique	Valeur de l'indicateur	Année considérée
PIB par tête	293 \$US	2003
Population	12,4 millions d'habitants	2003
Espérance de vie	53 ans	2002
IDH	0,325	2002
Taux moyen de croissance économique	5%	Depuis 1995
% de pauvres vivant en dessous du seuil de pauvreté absolu	46,4%	2003

Du point de vue des contributions sectorielles au PIB, le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, faune et forêts) est le principal pilier de l'économie burkinabé. Il occupe 70% de la population active, représente près de 40% du PIB sur la période 1998-2003 et contribue pour environ 80% aux recettes d'exportation du pays.

Le coton (500 000 tonnes en 2003) fournit à lui seul en moyenne près de 60% des revenus d'exportation.

Quant au secteur secondaire, sa contribution au PIB (17,1%) est faible. Cette situation provient en grande partie du potentiel limité des industries manufacturières, peu compétitives pour la plupart, en raison des coûts de production et d'exploitation très élevés.

Le secteur tertiaire dominé par le commerce, les administrations, les transports et communications contribue autant que le secteur primaire à la formation du PIB

La filière cotonnière au Burkina Faso est caractérisée par trois dimensions essentielles :

- le poids prépondérant dans le commerce extérieur et les finances publiques du pays ;
- la forte incidence positive sur le développement local et régional ;
- le rôle de moteur de développement industriel.

Dans le but de conforter ces trois dimensions, le Gouvernement a entrepris un processus de privatisation de la filière dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS) en cours depuis 1991. Les réformes prévues visent à assurer la participation de deux (2) nouvelles sociétés privées au développement de la culture cotonnière et la régionalisation de la filière par la création de nouvelles zones cotonières.

La zone du centre qui est reprise par un opérateur privé compte deux (2) unités d'égrenage situées dans la zone industrielle n°1 de Ouagadougou localisée aujourd'hui en plein centre ville à cause de l'accroissement démographique et de l'extension spatiale de la ville.

Un audit environnemental réalisé en mars 2004 a mis en évidence une série de problèmes environnementaux liés à l'exploitation de la chaîne de production constituée par les deux (2) unités d'égrenage et qui sont entre autres :

- la pollution atmosphérique (poussières et fibres de coton) ;
- les nuisances sonores continues provenant des machines et du trafic des camions de transport ;
- la pollution des sols et la contamination des eaux par les résidus d'huiles usées et de produits chimiques ;
- la dégradation des paysages au voisinages des usines par les débris de fibres de coton ;
- les problèmes de santé et de sécurité des travailleurs.

Le schéma d'évolution de la filière dans le contexte de la privatisation va entraîner à terme un dynamisme dans la filière (accroissement des productions de coton graine, ajout d'unités supplémentaires d'égrenage, etc.) mais aussi une meilleure compétitivité entre les différents opérateurs (rendement à la production, encadrement des producteurs, etc.).

Quels pourraient être les enjeux environnementaux futurs de cette opération de privatisation dans un contexte de dynamisme et de compétitivité accrue à l'intérieur de la filière cotonnière au Burkina Faso, pays d'ailleurs engagé dans la lutte contre la pauvreté ?